

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons 1

MAIRIE
DE
POMMIERS
02200

Tél. : 03 23 73 00 96
@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 2024-033

PORTANT SUR

**PERMISSION OU AUTORI-
SATION DE VOIRIE**

TERRITOIRE COMMUNAL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Le Maire de la Commune de Pommiers,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).
Vu la demande de Monsieur Pierre-André BETEMS, pour la société SIGN'HORIZON, 2 rue du Marais à Nouvion le Comte, en date du 21/06/2024 ;
Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux suivants :
Installation de signalisations horizontale et verticale.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, autorise l'Entreprise SIGN'HORIZON. ou l'entreprise chargée d'intervention, à une réglementation de circulation par la mise en place d'un balisage pendant les travaux qui interviendront sur l'ensemble de la commune, à compter du 21 juin 2024 pour une durée d'un mois.
Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : L'Autorité territoriale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soissons, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pommiers, le 21 juin 2024

Le Maire
Anthony GRANDO

